



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTEAUCON
03 81 81 45 71

mairie.montfaucon@wanadoo.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du vendredi 10 juillet 2020 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle Marianne, vendredi 10 juillet 2020 à 20h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2020.
- II - Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales de septembre 2020.
- III - Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- IV - Affaires administratives et financières.

Sont présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Stéphanie BOITEUX, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Hervé TOURNOUX, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Guillaume BLANDIN donne procuration à Pierre CONTOZ
Laurent JEUNET donne procuration à Eric MERAT
Catherine PARDONNET donne procuration à Nadine MAUGEY
Alain RICHARD donne procuration à Stéphanie BOITEUX
Jacques TONNERRE donne procuration à Marie-Louise LAITHIER

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Stéphanie BOITEUX comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité.

2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté, sont ajoutés deux points :

- Une demande de Grand Besançon Métropole pour la désignation d'un membre à la commission intercommunale des Impôts directs
- L'évolution de la situation d'urgence sanitaire à compter du 11 juillet.

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 juin 2020.

Sans modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS (articles L.2122-21 et L.2122.22) :

Monsieur le Maire rend compte qu'aucune décision n'a été prise.

5 – ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire expose l'arrêté du 29 juin 2020, par lequel le Préfet du Doubs demande la convocation des conseils municipaux le 10 juillet 2020 pour élire les délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

Une liste unique, majorité – minorité est proposée.

Sont élus à l'unanimité :

- **Titulaires : Pierre CONTOZ - Géraldine VALLOT VUITTON – Jacques TONNERRE – Nadine MAUGEY – Frédéric VERMOT**
- **Suppléants : Corinne PETER - Hervé TOURNOUX – Christine MOLLIER**

6 – AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

◇ **Mise à disposition d'ATSEM par la commune.** Corinne PETER, Adjointe, rappelle qu'actuellement, 1.5 poste d'ATSEM est affecté à l'école. Elle expose la demande de l'équipe enseignante d'affecter deux postes d'ATSEM, à temps complet pour la rentrée scolaire 2020 / 2021. Elle rappelle l'avis défavorable de la commission des affaires scolaires compte tenu de l'effectif scolaire et du coût supplémentaire.

Après débat, le conseil municipal unanime :

- **décide de ne pas affecter deux postes d'ATSEM à la rentrée 2020 / 2021**
- **prend acte de la nouvelle affectation des 1.5 poste d'ATSEM.**

◇ **Demande de travaux et matériels.** Corinne PETER, Adjointe, expose la liste des travaux à envisager pour la rentrée 2020 / 2021.

Adopté à l'unanimité

7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Décision budgétaire modificative.** Le Maire rappelle la décision de renégociation d'un emprunt, se substituant à celui existant, concernant un montant de 118 900 € auprès de la Caisse d'Epargne. Cette négociation avait pour avantage une modification à la baisse (en cette période très intéressante) du taux d'intérêt, une baisse de la charge annuelle avec allongement de la durée de remboursement et ceci sans modification de la dette : capital dû..

Il y a lieu, contrat signé et validé au contrôle de légalité, de passer les écritures d'ordre, sans incidence financière nouvelle, dans le budget 2020, ainsi

- En recettes d'investissement, compte 166/041 : refinancement de la dette : 118 900 € (encaissement du nouveau prêt)
- En dépenses d'investissement, compte 166/041 : remboursement de la dette : 118 900 €
- En dépenses de fonctionnement, compte 6681/042 : 7 533.93 € (frais de remboursement anticipés)
- En recettes d'investissement, compte 1641/040 : 7 533.93 € (capitalisation des frais de remboursement).

Adopté à l'unanimité.

8 – AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE : TRAVAUX DE VOIRIES

◇ **Travaux** : Frédéric VERMOT, conseiller municipal, rappelle les travaux décidés en janvier 2020, après accord du conseil de communauté de Grand Besançon Métropole.

- Au titre des « coups partis » (travaux décidés et non engagés au moment du transfert de compétence)
 - ✓ Allée des Vergers : trottoir et éclairage public : Coût : 19 240 € HT avec contribution communale de 50% du montant HT

- ✓ Rues de Rochefort, Laserolle et Allée de Goupil : trottoirs et éclairage public : Coût : 75 840 € HT avec contribution communale de 50% du montant HT
Travaux envisagés en octobre, une lettre cosignée maire/présidence GBM + plan sera adressée à toutes familles du quartier.
- Au titre « amélioration / sécurisation » : Sécurisation de l'itinéraire Vierge / Vignerons avec la création d'un plateau ralentisseur au carrefour Sapins / Vierge / Mont Poupet et 2 chicanes : l'une entre Sapins et Vignerons, l'autre entre le ralentisseur existant et le rond-point de l'école.
Une lettre cosignée maire/présidence GBM + plan sera adressée à toutes les familles riveraines, informant de la réalisation d'un essai en vrai grandeur, à compter de début septembre (cf rentrée scolaire).
Les familles seraient appelées par GBM à réagir par mail.
Cout : 38 000 € HT avec contribution communale de 50%
- Au titre « gros entretien / réparation » :
 - ✓ Rue de Lucelle, réfection du revêtement usé
Une lettre cosignée maire/présidence GBM sera adressée à toutes les familles de la rue
Coût : 61 000 € HT avec contribution communale de 50%.
Travaux envisagés en octobre.
 - ✓ Rue des Grandes Terres du N°25 à la placette rue de la Falaise comprise, il s'agit de refaire le revêtement usé.
Une lettre cosignée maire/présidence GBM sera adressée à chaque famille riveraine
Coût : 44 000 € HT avec participation communale de 50% du montant HT

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'engager les ultimes concertations avant les travaux.

◇ **Commission intercommunale des impôts directs.** Par courrier GBM rappelle que les communes adhérentes doivent désigner un membre titulaire et un membre suppléant siégeant à cette commission, la liste définitive étant à établir par tirage au sort.

Sont désignés : titulaire : Frédéric VERMOT – Suppléante : Marie-Louise LAITHIER.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

◇ **Rentrée scolaire 2020 / 2021.** Corinne PETER, Adjointe, rappelle que le conseil des écoles du mardi 23 juin a fait un large point sur les prévisions concernant la rentrée du mardi 1^{er} septembre 2020. Avec des incertitudes qui subsistent concernant les conditions sanitaires liées à COVID19.

- Equipe enseignante : Antony GARCIA en poste de remplaçant.
 - ✓ Mme PERRARD et M. MOUSSELLE sont remplacés par Mme BILLOD (¾ de temps) arrivant d'Étalans.
 - ✓ ¼ de temps de direction et ¼ de temps de Mme BILLOD sont en attente de nomination.
 - ✓ Chloé GUICHARD est toujours affectée comme AVS pour 15h / semaine.
- Effectifs :
 - ✓ Maternelle :

petite section :	12	
moyenne section :	19	total : 47 contre 49 en 2019 / 2020
grande section :	16	
 - ✓ Primaire :

CP :	18	
CE1 :	17	
CE2 :	24	total : 93 contre 94 en 2019 / 2020
CM1 :	14	
CM2 :	20	

L'effectif total inscrit à ce jour, donc non définitif, est de **140** contre 143 en 2019 / 2020.

- Horaires : les temps scolaires des années précédentes sont reconduits.

◇ **Service périscolaire de la rentrée 2020 / 2021.** Corinne PETER, Adjointe rappelle le fonctionnement du périscolaire :

- Garderie matin, soir et pause méridienne avec cantine
- TAP le jeudi après-midi.

Le point sur le personnel sera fait au prochain conseil municipal.

◇ **Ruche d'été.** Un point est fait sur les effectifs qui varient de 20 à 36 enfants. L'encadrement est assuré par le personnel communal et quelques contractuelles diplômées BAFA.

◇ **Chantiers jeunes.** Un point est fait sur les effectifs qui varient de 9 à 16 adolescents. L'encadrement est assuré par le personnel communal.

◇ **Fin de l'état d'urgence sanitaire.** Le Maire fait part de la fin de l'état d'urgence sanitaire, ce jour à minuit.

A 21h30, le Président lève la séance.

Stéphanie BOITEUX
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire